

## Séance 8 – 05 Décembre 2022

### Liste des délibérations

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire le lundi 05 décembre 2022, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc VASSE, Maire de Terres-de-Caux.

#### DECISIONS DU MAIRE DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS

❖ 2022-23 en date du 10 novembre 2022 : Attribution marché travaux extension école Camille Claudel- lot 1

❖ 2022-24 en date du 21 octobre 2022 : Convention Destruct' Guêpes

#### DELIBERATIONS

##### SUR PROPOSITION DU MAIRE, LE CONSEIL MUNICIPAL A DECIDE

- Délibération n° 3.1.1 du 05/12/2022 : Désignation d'un second représentant de l'association Sites Historiques Grimaldi de Monaco  
*APPROUVEE – UNANIMITE – Monsieur le Maire ne prend pas part au vote*
- Délibération n° 3.2.1 du 05/12/2022 : Détermination prix scolarisation des enfants dans des établissements extérieurs : Convention OGEC Saint Louis  
*APPROUVEE – UNANIMITE*
- Délibération n° 3.3.1 du 05/12/2022 : Convention type participation à un équipement de défense extérieure contre l'incendie  
*APPROUVEE – UNANIMITE*
- Délibération n° 3.3.2 du 05/12/2022 : Modification du règlement de police  
*APPROUVEE – UNANIMITE*
- Délibération n°3.4.1 du 05/12/2022 : Autorisation de Programme : Gymnase et salle de sports  
*APPROUVEE – UNANIMITE*
- Délibération n°3.4.2 du 05/12/2022 : Cession immeuble parcelle AC 302  
*APPROUVEE – UNANIMITE*
- Délibération n°3.4.3 du 05/12/2022 : Rachat parcelle AE 390  
*APPROUVEE – UNANIMITE*
- Délibération n°3.4.4 du 05/12/2022 : Conventions entre la commune et le CCAS  
*APPROUVEE – UNANIMITE*
- Délibération n°3.4.5.a du 05/12/2022 : Soutien aux associations conventionnées au titre du comité des sports : ASF  
*APPROUVEE – A 22 VOIX POUR et 5 ABSTENTIONS – Mme Sallo ne prend pas part au vote*
- Délibération n°3.4.5.b du 05/12/2022 : Soutien aux associations conventionnées au titre du comité des sports : Foyer des jeunes  
*APPROUVEE – A 23 VOIX POUR et 5 ABSTENTIONS*
- Délibération n°3.4.5.c du 05/12/2022 : Soutien aux associations conventionnées au titre du comité des sports : Judo club Fauvillais  
*APPROUVEE – A 23 VOIX POUR et 5 ABSTENTIONS*
- Délibération n°3.4.5.d du 05/12/2022 : Soutien aux associations conventionnées au titre du comité des sports : Océanes Nat Artistiques  
*APPROUVEE – A 23 VOIX POUR et 5 ABSTENTIONS*
- Délibération n°3.4.5.e du 05/12/2022 : Soutien aux associations conventionnées au titre du comité des sports : OSCB  
*APPROUVEE – A 23 VOIX POUR et 5 ABSTENTIONS*
- Délibération n°3.4.5.f du 05/12/2022 : Soutien aux associations conventionnées au titre du comité des sports : Club Dauphins Caux Natation  
*APPROUVEE – A 23 VOIX POUR et 5 ABSTENTIONS*

- Délibération n°3.4.5.g. du 05/12/2022 : Soutien aux associations conventionnées au titre du comité des sports : Full Contact  
*APPROUVEE – A 23 VOIX POUR et 5 ABSTENTIONS*
- Délibération n°3.4.5.h. du 05/12/2022 : Soutien aux associations conventionnées au titre du comité des sports : Les Amis de la Saint Jean  
*APPROUVEE – A 23 VOIX POUR et 5 ABSTENTIONS*
- Délibération n°3.4.5.i. du 05/12/2022 : Soutien aux associations conventionnées au titre du comité des sports : Concours Agricole Albert Boivineau  
*APPROUVEE – A 23 VOIX POUR et 5 ABSTENTIONS*
- Délibération n°3.4.5.j. du 05/12/2022 : Soutien aux associations conventionnées au titre de l'association de jumelage  
*APPROUVEE – A 19 VOIX POUR et 5 ABSTENTIONS – Monsieur Le Maire, Mesdames SINEAU-PATRY ET BELLENGER, Monsieur DELACROIX ne prennent pas part au vote.*
- Délibération 3.4.6 du 05/12/2022 : Soutien aux associations non conventionnées : Association RERS  
*APPROUVEE – A 23 VOIX POUR et 5 ABSTENTIONS*
- Délibération 3.4.7 du 05/12/2022 : Convention spéciale association « Au cœur des Chats »  
*APPROUVEE – UNANIMITE*
- Délibération 3.5.1 du 05/12/2022 : Décision Modificative n°3  
*APPROUVEE – UNANIMITE*